

CESTAS

A.G. 87



Organisée par le Radio-Club FF6KUQ

ACCUEIL

Si malgré toutes les précautions que nous avons prises, il subsiste un problème, adressez vous au bureau d'accueil afin de le régler.

Le bureau d'accueil est aussi à votre disposition pour :

- Compléter ce dossier
- Noter votre nouvelle adresse
- Vous fournir les Infoms manquants (45/46)
- Vous fournir gratuitement un badge
- Vous fournir des pouvoirs pour NIMES
- Prendre vos ordres pour le ou les repas
- Encaisser votre cotisation 87 (80 F.)
- Vous donner une carte REF 33
- Vous donner votre timbre 87

Savez-vous qu'à l'accueil, nous avons disposé une urne afin que vous puissiez y déposer vos critiques et suggestions.

Cela, si vous le désirez, dans le plus strict anonymat, car rien ne vous oblige à signer votre papier.

Un bloc de papier est à votre disposition.

SOMMAIRE

| | | |
|-------|----|-------------------------------------|
| Page: | 1 | Bienvenue |
| " | 2 | Rapport moral |
| " | 3 | Rapport moral (suite) |
| " | 4 | Vos notes personnelles |
| " | 5 | Rapport financier |
| " | 6 | Rappel pour les votes |
| " | 7 | Modification des statuts |
| " | 8 | Modification des statuts + notes |
| " | 9 | Elections du bureau + Récompenses |
| " | 10 | Questions diverses, vos notes |
| " | 11 | Pour se rendre à la salle du gastro |

En encart :

Votre pouvoir pour NIMES

Vos bulletins de votes

Votre timbre 1987 REF 33

Votre bulletin de repas

Un formulaire pour l'élection du bureau 87 et les diverses aides sporadiques.

BIENVENUE A TOUS ...

Les membres du bureau REF 33 sont heureux de vous accueillir aujourd'hui pour notre Assemblée Générale, et espèrent que vous passerez une excellente journée.

Nos amis du Radio-Club de Cestas ont fait l'impossible, afin que notre bref séjour dans leur commune soit le plus agréable possible grâce à une remarquable organisation.

Nous ne pouvons que les en féliciter et les remercier de tout ce travail bénévole.

Lors de cette Assemblée Générale, nous souhaitons beaucoup de suggestions, mais surtout trouver un volontariat en pleine expansion.

La section REF 33 est la plus importante de tout le Sud-Ouest, faisons en sorte que son bureau soit à son image, afin que tous les projets puissent se concrétiser.

C'est notre vœux le plus cher.

Le Bureau REF 33

RAPPORT MORAL

Cette année encore, le bureau n'est pas resté inactif et une foule de petits riens a été réalisée. Bien sûr, chaque chose prise séparément ne relève pas d'un grand défi, mais l'ensemble de tout cela représente un travail considérable.

A part Saint-Médard, point de grande manifestation, point de démonstration, aucune action menée dans le but de nous faire retrouver davantage. Les ordres ont pourtant été donnés, seule la défection des responsables en est la cause.

Le travail en profondeur qui avait été entrepris en 1985 a été poursuivi cette année encore. Le résultat commence à apparaître clairement, ce qui se traduit par un nombre d'adhérents de plus en plus important.

L'autre action maîtresse était la poursuite de la refonte de notre Radio-Club qui commence à renaître de ses cendres. Le résultat est là aussi bien apparent.

Apparent pour nous, certes oui, mais aussi pour les responsables de la Maison Pour Tous de Cenon Palmer qui nous ont alloué pour la première fois une subvention de... 4 000 francs, renouvelable tous les ans, mais aussi modifiable suivant les résultats obtenus.

Pourtant le début de l'année a été assez sombre. Après que nos antennes aient été fauchées par la chute du pylone de la radio-libre, nous avons appris que nous ne serions pas dédom-

magés et nous avons été obligés de racheter une antenne décimétrique et un rotor. Les aériens VHF et UHF ont peu souffert. Leur réparation a été menée à bien et à moindre frais.

A côté de cela, nous avons reçu bon nombre de dons en matériels de laboratoire et de fabrication de circuits imprimés.

Parallèlement à cet effort important, nous avons fait le maximum afin de vous donner l'information le plus rapidement possible qu'elle soit du point de vue législatif, fédératif et bien sûr associatif.

Les bulletins FBREF des samedis et dimanches, agrémentés de nouvelles nationales ou locales ont été poursuivis ainsi du reste que les divers QSO de section sur les différentes bandes.

Le maximum a été également fait lors des réunions mensuelles de Palmer. Nous tacherons de condenser davantage tout en restant très précis afin de vous laisser vous retrouver entre amis. Les deux dernières réunions ont été volontairement écourtées pour aller dans ce sens, à la satisfaction générale.

La représentativité de notre section a été assurée, et l'on peut noter un maximum d'AG et de réunions interdépartementales auxquelles le bureau REF 33 était parfaitement représenté en collaboration avec d'autres membres.

Un mot simplement, afin de ne pas oublier cette année encore les achats importants et la revente sans bénéfice

à ceux qui en ont fait la demande, de matériels réformés y compris même ceux destinés au musée de la section qui continue soit dit en passant de prospérer trop lentement.

Que dire de tout le travail effectué sur le relais R5. Ce n'est pas fini, mais il est plus sage d'attendre les beaux jours pour améliorer le rayonnement sur l'agglomération bordelaise à moins qu'un OM intrépide décide de grimper tout la haut une la date prévue à l'avance, malgré le WX du moment.

Voilà donc exposé en quelques mots le travail visible, mais à côté de cela il reste tout le travail anodin mais coutumier ou pas que demande une section comme la notre. C'est en fait la partie cachée de l'iceberg.

Reste pour être franc, ce qui est négatif. Aucune démonstration ni manifestation où le public aurait été convié. Nous en avons décrit les causes. La manifestation où le public aurait été convié. Nous en avons décrit les causes. La manifestation prévue à Palmer

(hors responsables) pour fêter dignement la chandeleur a dû être annulée à cause de la neige... L'attentisme de certains n'a fait que reculer d'une année l'établissement de notre siège au Radio-club, également la réunion Inter-Radio-Club qui aurait permis de traiter des problèmes fondamentaux et voir comment réaliser sur leur territoire respectif des manifestations et des réjouissances auxquelles tout le monde aurait sans doute eu envie de participer.

Pour ce qui est de l'Infom, il est en très sérieuse perte de vitesse, malgré les efforts visibles de la rédaction obligée d'assurer pratiquement toute seule sa survie. Mais là, que chacun des membres calcule son taux de participation. Il n'est pas question ici de finances, mais simplement d'informations, d'articles divers. Les appels, les mises en garde n'ont pas été entendus.

Ainsi, nous ne cachons pas qu'il sera très difficile de faire porter la moindre part de responsabilité à la rédaction ou au bureau.

Lors des obsèques de notre regretté ami F8UU, la section REF 33 a offert une gerbe.

Nous souhaiterions déposer une plaque en marbre sur sa tombe, en souvenir de ce qu'il fut pour les Radio-Amateurs et en particulier pour le REF.

UNE COLLECTE SERA ORGANISEE PENDANT CETTE A.G.

RAPPORT FINANCIER

Compte d'exploitation pour 1986

| CHARGES | | PRODUITS | |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Frais Postaux | 462,00 F | Cotisations | 8 340,00 F |
| Frais bulletin | 2 376,30 F | Dons | 1 050,00 F |
| Frais administratif | 177,22 F | Fournitures | 634,00 F |
| Mission réception | 998,80 F | Tombola | 980,40 F |
| Matériel technique | 786,00 F | Relais | 1 640,00 F |
| Bibliothèque technique | 155,00 F | Divers | 100,00 F |
| Fonctionnement R.C. | 1 350,00 F | Service QSL | 2 725,60 F |
| Assurances | 1 345,00 F | | |
| Achat fournitures | 2 579,00 F | | |
| Relais | 2 624,20 F | | |
| Service QSL | 435,00 F | | |
| | 13 288,52 F | | 15 470,00 F |
| Résultat de l'exploitation : 15 470,00 F - 13 288,52 F = 2 181,48 F | | | |

Bilan 1986

| ACTIF | | PASSIF | |
|-------------|-------------|-----------------|--|
| Trésorerie | | Situation nette | |
| Livret bleu | 11 036,49 F | | |
| Banque | 316,64 F | | |
| Caisse | 1 775,66 F | 13 128,79 F | |
| | 13 128,79 F | | |

VOTES

Nous vous rappelons qu'il est possible de demander un vote à bulletins secrets et que cette éventualité a été prévue.

Mais nous attirons votre attention sur le fait que notre temps étant minuté, cette A.G. doit-être impérativement terminée à 12 H 45, car cette salle étant opérationnelle, une séance de cinéma y sera donnée cet après-midi.

Ainsi donc, s'il y a votes à bulletin secret , le temps du dépouillement sera au détriment de celui alloué aux questions diverses y compris, celui réservé à notre Délégué Régional qui a fait un effort tout particulier afin de nous honorer de sa présence, alors que son carnet de rendez-vous était déjà complet.

MODIFICATIONS DES STATUTS

L'année dernière, lors de notre assemblée générale, le bureau avait suggéré de modifier les statuts qui régissent notre association.

L'article 4 n'est pas en conformité avec les statuts du REF ni avec les textes de loi en vigueur.

ARTICLE 4 DES STATUTS REF 33

L'association est administrée par un comité directeur pouvant comprendre au moins cinq membres élus pour un an par l'Assemblée Générale. Le Président est élu en tant que tel par l'assemblée Générale. L'ensemble des membres élus constituant le Comité Directeur élit son bureau en choisissant parmi eux : Vice Président, secrétaire, Trésorier par exemple.

REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION NATIONALE

Article 5

Chaque section est dirigée par un bureau ou comité directeur de six membres au minimum. Ce bureau est élu dans le respect des textes de lois régissant les associations type loi de 1901.

Article 7

Chaque bureau départemental élit pour un an un «Président Départemental». Celui-ci doit remplir les mêmes conditions d'éligibilité que les membres du Conseil d'Administration, etc.

Nous sommes une bien petite association et nous savons que les volontaires ne se bousculent pas. Nous pouvons tout en restant dans la légalité, élire un comité directeur dont tous les membres font partie du bureau exécutif. Ce qui s'est fait jusqu'à présent.

Par contre, l'élection du Président

ainsi que la durée des mandats des membres du C.A., seront modifiées pour les raisons suivantes :

- 1) D'après les textes officiels et les statuts du REF, c'est le C.A. qui doit élire le Président et non l'assemblée.
- 2) La majorité des autres sections REF élit leur bureau pour 3 ans renouvelable par tiers tous les ans, ce qui permet d'éviter une coupure comme celle que nous avons connue en 1985.

Ainsi donc, pour éviter toute erreur nous nous servirons tout simplement du modèle de statuts que nous conseille le législateur dans l'ouvrage "Régime Général des Associations" qui est établi par les soins du Ministère de l'intérieur à la page 92, art. 9.

Voici le texte que nous proposons en remplacement de notre article 4.

Article 4

L'association est dirigée par un conseil de membres, élu pour trois années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- 1) Un Président ;
- 2) Un ou plusieurs vice-présidents ;
- 3) Un secrétaire et, s'il y a lieu, un secrétaire adjoint ;
- 4) Un trésorier, et, si besoin est, un trésorier adjoint ;

Le conseil étant renouvelé chaque année par tiers, la première et la deuxième année les membres sortants sont désignés par le sort.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de

ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

L'Article 4 du règlement intérieur du REF nous laisse libre de nos choix :

Chaque section départementale peut ou non déposer ses propres statuts, lesquels devront, en tout état de cause, se conformer aux dispositions des statuts REF et à l'esprit de la loi 1901.

Une section départementale sans statuts adhère nécessairement aux statuts nationaux et au présent règlement en vigueur.

Et pour couper court à certains

échos sur l'obligation d'une A.G. extraordinaire pour pouvoir modifier les statuts, le législateur nous apprend à la page 53 et au paragraphe 2 «Fonctionnement» de l'ouvrage cité en référence précédemment :

Les questions importantes sont soumises à l'assemblée générale qui se réunit au moins une fois par an. Il appartient notamment à l'assemblée générale d'approuver le rapport moral...

En outre, l'assemblée générale décide, le cas échéant, le l'adoption d'un règlement intérieur, de la modification du titre ou des statuts, du relèvement des montants des cotisations, du transfert du siège social et enfin de la dissolution de l'association et de la dévolution de ses biens.

Si le nouveau paragraphe 4 de nos statuts est approuvé, nous souhaitons le mettre immédiatement en application pour l'élection du bureau REF 33 de 1987.

Vos notes personnelles

ELECTION DU BUREAU 87

RECOMPENSES

- COUPE : *Télégraphie Multi-Opérateurs*
- : *Télégraphie Mono-Opérateur*
- : *Téléphonie Multi-Opérateurs*
- : *Téléphonie Mono-Opérateur*
- MEDAILLE : *Honor Roll*

Ces récompenses seront remises aux premiers de chaque catégorie.

MENUS

BANQUET

Apéritif Kir
Potage
Salade Landaise
Saumon Bellevue
Confit de canard
Pommes-Haricots verts
Plateau de fromages
Pâtisseries
Café-Digestif
Vins blancs et rouges

BUFFET

Potage
Variété charcuterie
Roti de porc-Chips
Salade
Fromages
Pâtisseries
Café
Vins

TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE :

SONO AVEC ANIMATION - MUSIQUE - DANSES

Un photographe assurera le reportage du matin au soir.

Il présentera les épreuves de l'AG et du banquet de midi vers 16 H 30 pour commandes



COMMUNE DE CESTAS

CESTAS, Commune de France, à la fois vaste territoire de 10 000 hectares et riche communauté humaine, se veut une Ville vivante et dynamique, une Ville d'accueil et d'équilibre.

Une Ville vivante qui a su traverser les siècles depuis sa création à l'époque romaine, se relever après les drames qui l'ont marquée, comme les grands incendies de 1949 qui ont brûlé 80 % de sa forêt et causé la mort de 82 défenseurs.

Une Ville d'équilibre, en limite de l'agglomération bordelaise qui regroupe 650 000 personnes et ouvre cette agglomération sur la grande forêt landaise, la plus grande d'Europe, et vers les plages de l'Atlantique, une Ville dont le développement récent a porté la population de 3 500 à 15 170 habitants en 15 ans, dans l'équilibre des quartiers, Cestas-Bourg, Gazinet, Réjout, Toctoucau, Pierroton et l'équilibre des paysages : une Ville Parc insérée dans son écrin de verdure.

Une Ville dynamique par sa communauté jeune qui a su créer une vie associative très active en liaison avec le développement des équipements scolaires, culturels et de loisirs, et a su saisir toutes les opportunités pour resserrer les liens entre ses habitants : dans ses écoles, dans son collège, sur ses stades avec sa piscine, ses plans d'eau de Monsalut, le Rousset et Pinoche permettant la pratique de la pêche, du modélisme naval, des sports nautiques.

Une Ville d'accueil qui a servi de halte à la sortie de Bordeaux avant la traversée des Landes, pour les légions romaines, les pèlerins de Compostelle et aujourd'hui pour tous ceux qui sillonnent l'Europe, que ce soit pour leur activité ou leur loisir, avec l'aire de service sur l'auto-route Bordeaux-Bayonne, aire la plus grande d'Europe qui, pendant une halte salutaire, permet de découvrir, dans un magnifique pavillon construit en pin des Landes, toute la richesse des produits régionaux : vins, confits, miel, produits artisanaux.

Ville d'accueil également dans la mesure où sa population a toujours su recevoir les nouveaux arrivants et leur faire partager tout ce qui fait la qualité de la vie dans notre région.

Cestas est une Ville d'avenir avec son territoire plein de promesses économiques dans les domaines de l'informatique, de la sylviculture, de l'agriculture et dans l'agro-alimentaire, avec ses hommes et ses femmes qui forment une véritable communauté.